

4 560

FDES VÉRIFIÉES

1 342

PEP VÉRIFIÉS

1 691

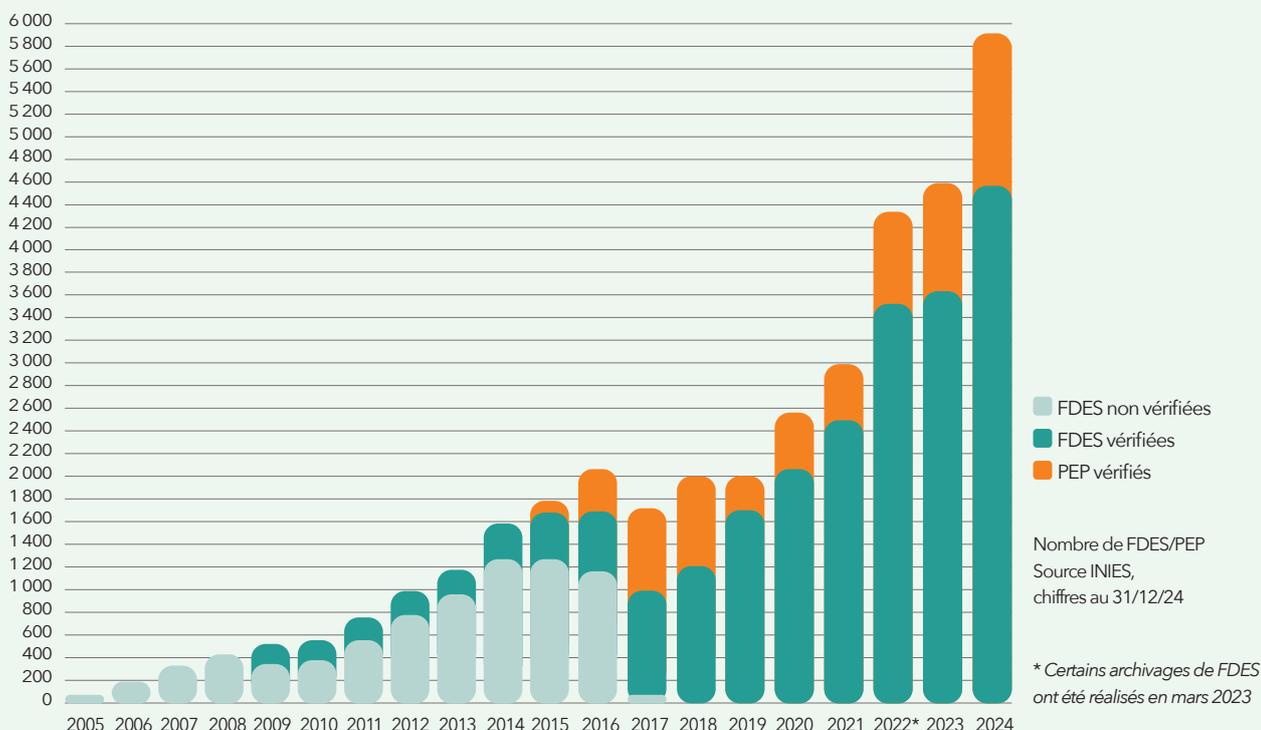
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES PAR DÉFAUT (DED)

105

DONNÉES CONVENTIONNELLES DE SERVICE (DES)

DONNÉES au 31/12/2024

Évolution des FDES et PEP disponibles dans INIES

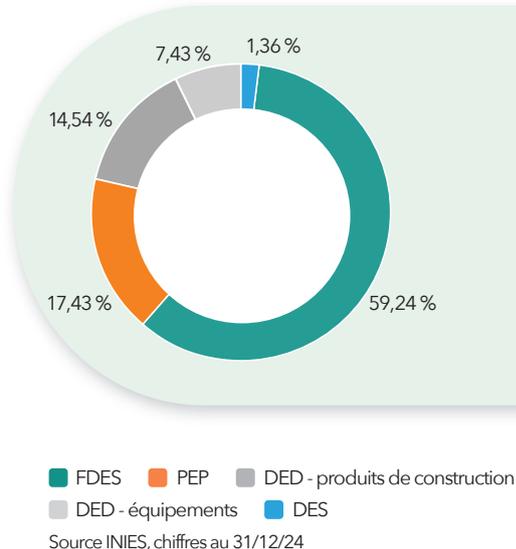


Les différentes données disponibles dans la base INIES

La base INIES (pour INformations sur les Impacts Environnementaux et Sanitaires) permet de consulter publiquement et gratuitement les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de produits de construction et de décoration et des Profils Environnementaux Produits (PEP) pour les équipements du bâtiment.

En complément des déclarations environnementales spécifiques (FDES et PEP), elle contient les autres données environnementales nécessaires à l'application du volet environnemental de la RE2020 :

- les Données Environnementales par Défaut (DED) qui doivent être utilisées dans les projets quand aucune FDES ou aucun PEP n'est disponible sur le produit ou l'équipement utilisé
 - les Données Environnementales de Services (DES) qui concernent le fonctionnement du bâtiment
 - les lots forfaitaires nécessaires à l'approche simplifiée.
- Ces données (DED, DES, et lots) sont fournies par l'État.



INIES, une base de données, deux programmes

Les programmes INIES (pour les FDES) et PEP Ecopassport® (pour les PEP) organisent la vérification des déclarations environnementales afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences de la réglementation française. Aujourd'hui, les FDES doivent être conformes à la norme NF EN15804+A2 et au complément national NF EN15804+A2/CN. Les PEP doivent quant à eux être conformes aux Product Category Rules édition 4 (PCR ed4). Le PCR ed4 intègre les nouvelles exigences et recommandations des normes EN 50693 et NF EN 15804+A2.

Les déclarations environnementales sont fournies par des fabricants, regroupement de fabricants, distributeurs ou des associations professionnelles responsables des informations déclarées. Les déclarations environnementales sont toutes vérifiées par des tierces parties indépendantes. Les deux programmes valident les compétences et l'indépendance de ces tierces parties (vérificateurs).

Depuis quelques années, de nombreuses déclarations environnementales sont générées par des configurateurs et peuvent être envoyées directement vers les logiciels de calcul. Les programmes INIES et PEP Ecopassport® contrôlent également que les configurateurs de déclarations environnementales délivrent, comme la base INIES, des données conformes à la réglementation.

Les deux programmes contribuent ainsi à améliorer la qualité des données environnementales diffusées et préserver la confiance de l'ensemble des acteurs du bâtiment.

La base INIES est donc alimentée par le programme INIES (pour les FDES), par le programme PEP Ecopassport® (pour les PEP) et par l'Etat (pour les DED, DES et lots forfaitaires).

Un webservice pour diffuser les données

Via un webservice, la base INIES exporte toutes ces données correctement numérisées et formatées vers les logiciels de calcul validés pour la RE2020 et aux autres abonnés au webservice. INIES alimente ainsi Maîtres d'Ouvrages, BE ACVistes du bâtiment et Maîtres d'œuvres en données environnementales fiables et harmonisées.

Pour devenir abonné au webservice, il faut déposer une demande d'accès auprès du Conseil de surveillance de la base INIES. Celui-ci s'assure que l'usage prévu des données par le futur abonné respecte les conditions d'utilisation du webservice. Les usages prévus concernent les bâtiments et les ouvrages de génie civil et d'infrastructure de transport situés en France. Ils couvrent exclusivement l'analyse du cycle de vie, les bilans GES des organisations et l'analyse de flux de matière (MFA).

Un accompagnement des déclarants

Les programmes INIES et PEP Ecopassport® sont au côté des déclarants dans le cadre du déploiement des nouvelles réglementations européennes (Règlement Produits de Construction et Ecodesign for Sustainable Products Regulation). Des reconnaissances mutuelles sont développées avec d'autres programmes en Europe et à l'international pour harmoniser au mieux les pratiques et faciliter l'adaptation des déclarations d'un marché à l'autre.

L'édition 2024 du Baromètre INIES est disponible en version digitale sur le site www.inies.fr

Contact : inies@hqe gbc.org